

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

TARIFS DES  
CONCESSIONS  
FUNERAIRES 2023  
DANS LE CIMETIERE  
COMMUNAL.

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETAIRE : Martin DOUXAMI



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022****OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES 2023 DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération n°D146/21 du 8 décembre 2021 fixant pour l'année 2022, les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal en terrain général et en Columbarium,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**Il convient de procéder, pour l'année 2023, avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'augmentation des tarifs des concessions funéraires de l'ordre de 2 % environ,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ****ARTICLE 1 : FIXE** comme suit les tarifs applicables aux concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Concessions en terrain général	Concessions décennales	<b>222 €</b>
	Concessions trentenaires	<b>668 €</b>
Concessions en columbarium (Cases et caveau-urnes avec marbrerie d'origine)	Concessions décennales	<b>391 €</b>
	Concessions trentenaires	<b>1 177 €</b>
Concessions en columbarium (Caveau-urnes sans marbrerie d'origine)	Concessions décennales	<b>222 €</b>
	Concessions trentenaires	<b>668 €</b>
Plaque d'identification au Jardin du souvenir	Concessions décennales	<b>124 €</b>

**ARTICLE 2 :** Les recettes en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et au Trésorier Municipal de la Ville des Lilas.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 31

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221214-D155-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **16 DEC. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)